

DEC170338DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Martial FOUCAULT, directeur de l'unité UMR7048 intitulée Centre de recherches politiques de Sciences Po, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;**

**Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;**

**Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;**

**Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;**

**Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;**

**Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;**

**Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;**

**Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 ;**

**Vu la décision DEC140741INSHS du 21 février 2014 portant nomination de Monsieur Martial FOUCAULT, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7048, intitulée « Centre de recherches politiques de Sciences Po » ;**

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Martial FOUCAULT, directeur de l'unité UMR7048, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martial FOUCAULT, délégation de signature est donnée à Monsieur Madani CHEURFA, Secrétaire général, et à Madame Christine GIRE, chargée de mission auprès du directeur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC150964DR01 du 26 mars 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

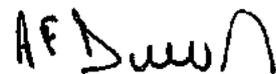
## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 01 Février 2017



La déléguée régionale  
Anne-Françoise Duval